

UTILISATION SÛRE ET RESPONSABLE

BATTERIES

POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



UNE BATTERIE EV

★ C'EST QUOI ÇA? ★

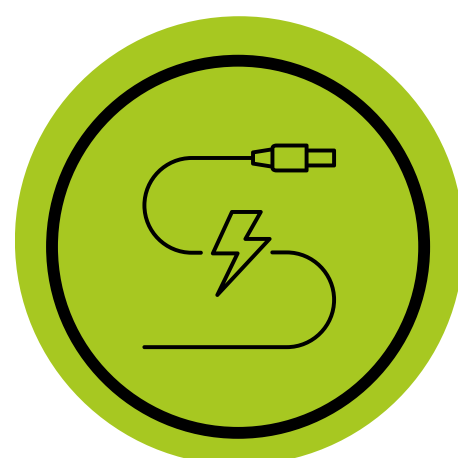
Une batterie haute tension spécialement conçue pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la propulsion d'un véhicule.

DURÉE DE VIE

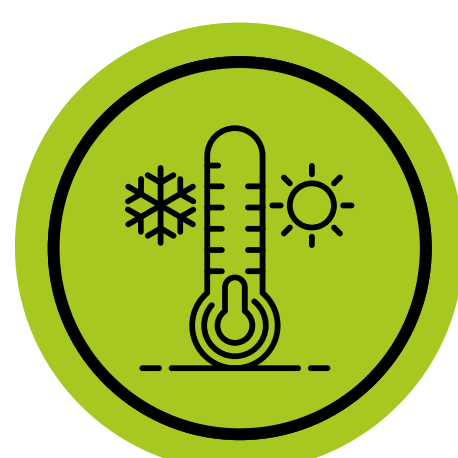
- Les batteries des véhicules électriques ont une durée de vie moyenne de 8 à 10 ans, mais celle-ci peut atteindre 15 ans en fonction de l'utilisation et de l'entretien.
- La garantie des batteries des constructeurs, est basée sur le nombre d'années ou de kilomètres et est un point important à vérifier lors de l'achat d'un véhicule.



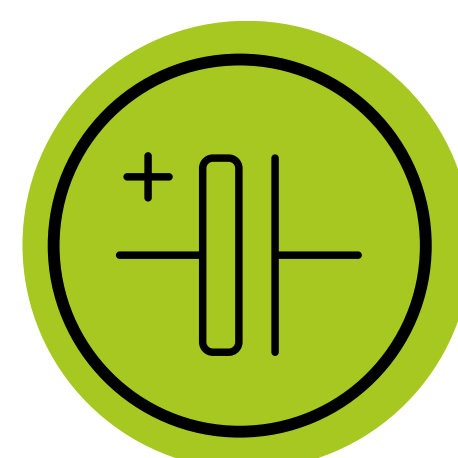
Suivez toujours les instructions du constructeur (manuel du véhicule et consignes de sécurité relatives à la batterie EV).



Utilisez uniquement des câbles et des bornes de recharge compatibles.



Surveillez la température de votre batterie. Évitez les températures extrêmes, qu'il s'agisse de chaleur ou de froid.



Évitez les décharges profondes ou les périodes d'inactivité prolongées sans surveillance de la charge.



Confiez toujours l'entretien et le diagnostic à des techniciens agréés et certifiés.

DÉFECTUEUSE OU EN FIN DE VIE ?

- Une batterie pour véhicule électrique est un déchet dangereux une fois retirée du véhicule. Le stockage, le transport et le traitement de la batterie sont soumis à des règles de sécurité strictes.
- Vous ne pouvez donc pas apporter cette batterie dans un recyparc. Rendez-vous toujours dans un garage avec votre véhicule et faites démonter la batterie en toute sécurité par des professionnels agréés.
- Votre véhicule est-il complètement hors d'usage ? Apportez-le dans un centre agréé+.

COLLECTE GRATUITE

Les garagistes et les centres agréés+ doivent accepter gratuitement la batterie usagée de votre véhicule électrifié.

Les coûts liés au traitement et au recyclage de la batterie sont entièrement couverts par la contribution environnementale.

NE RETIREZ JAMAIS VOUS-MÊME LA BATTERIE DE VOTRE VÉHICULE !

QUE FAIRE EN CAS DE DOMMAGES OU D'INCIDENT ?

- ! Garez votre véhicule de préférence dans un endroit sûr et bien ventilé.
- ! Évitez tout contact ou manipulation avec la batterie.
- ! En cas de fumée, de chaleur ou d'odeur, appelez le 112.
- ! En l'absence des signaux ci-dessus, appelez votre service de dépannage ou votre garagiste.
- ! Signalez également l'incident à l'importateur ou au fabricant.

PLUS D'INFOS



QUE FAIRE DES BATTERIES USAGÉES ?



RÉUTILISATION

Ils bénéficient d'une seconde vie en tant que systèmes de stockage d'énergie stationnaires.



RECYCLAGE

Ils sont recyclés afin de récupérer les matières premières valorisables.